



COMPIÈGNE, le 14 octobre 2026

*A l'attention des présidentes et des
présidents des associations sportives
de Compiègne*

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Les subventions attribuées aux associations sportives constituent un soutien essentiel de la **Ville de Compiègne** à la vitalité et au développement du sport sur son territoire. Financées sur le budget municipal, elles traduisent l'engagement de la collectivité auprès des clubs, de leurs dirigeants, éducateurs, bénévoles et licenciés qui font vivre le sport compiégnois.

En ce début de mandat, j'ai souhaité faire évoluer et enrichir le dossier de demande de subvention pour permettre une **analyse plus précise et objective des besoins de chaque association**. Les critères retenus visent à mieux apprécier la réalité des clubs : effectifs et origine des licenciés, pratique des jeunes, niveau de compétition, rayonnement, emploi et encadrement, situation financière, participation à la vie sportive locale, mais aussi engagement en faveur du sport-santé, du parasport et de l'accessibilité de la pratique.

Cette évolution s'inscrit dans le principe de concertation qui prévaut à Compiègne. **L'enveloppe consacrée aux subventions sportives est municipale et son attribution relève de la Ville**. L'Office des Sports de l'Agglomération de la Région de Compiègne (OSARC) formule une première proposition de répartition, notamment à l'issue des auditions des associations destinées à mieux cerner leurs projets et leurs besoins. Cette proposition est ensuite **examinée par les élus de la Commission des Sports**, avant d'être soumise à la délibération du Conseil municipal.

Les élus de la Commission des Sports sont particulièrement attachés à ce que les demandes soient examinées avec rigueur, objectivité et transparence, dans le respect des spécificités de chaque discipline et association. Il ne s'agit pas d'uniformiser les clubs, mais de disposer d'éléments comparables pour éclairer les décisions et garantir une répartition aussi juste et cohérente que possible des fonds publics.

Dans cette perspective, les dossiers complétés devront désormais être **retournés directement au Service des Sports de la Ville**, qui assurera la saisie et la consolidation des données avant leur transmission à l'OSARC pour instruction.

Béatrice Gurliat et Jean-Claude Lavernhe, coprésidents de l'OSARC, Loïc Caron, directeur du Service des Sports, et moi-même restons à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche et répondre à vos questions.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Anne KOERBER OLIVIER
Adjointe au maire déléguée à la vie sportive

www.compiègne.fr

Demande de subvention de fonctionnement 2027 – Associations sportives

Loi n°2000-321 du 12 avril 2020 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leurs administrations art 9-1 et 10
Décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016

Dossier à retourner à la Direction des Affaires Financières **avant le 13 novembre 2026**,
délai de rigueur à demande.subvention@mairie-compiegne.fr

Première demande :	☐	Discipline Loisir :	☐
Renouvellement :	☐	Discipline individuelle en compétition :	☐
		Discipline collective en compétition :	☐

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION	
Nom du Club	
Adresse du siège social	
Adresse e-mail de l'association	
N° de déclaration en préfecture	
Publication au Journal Officiel le	
N° d'agrément	
Fédération d'affiliation	
N° SIRET	
N° code APE	
Date de la dernière assemblée générale (joindre le compte-rendu et le bilan financier)	

MOYENS HUMAINS DE L'ASSOCIATION

COMPOSITION DU BUREAU

PRESIDENT	Nom :
	Adresse :
	Téléphone :
	E-mail :
SECRETAIRE	Nom :
	Adresse :
	Téléphone :
	E-mail :
TRESORIER	Nom :
	Adresse :
	Téléphone :
	E-mail :
CORRESPONDANT	Nom :
	Adresse :
	Téléphone :
	E-mail :

EFFECTIFS DE L'ASSOCIATION

					Provenance des licenciés		
Licenciés Compétition	Âges	Total par âge	Masculin	Féminin	Compiègne	ARC (Agglomération de la Région de Compiègne)	Hors ARC
	Moins de 12 ans						
	13 à 17 ans						
	18 à 40 ans						
	41 ans et plus						
Total (A)							

					Provenance des licenciés		
Licenciés Loisirs	Âges	Total par âge	Masculin	Féminin	Compiègne	ARC (Agglomération de la Région de Compiègne)	Hors ARC
	Moins de 12 ans						
	13 à 17 ans						
	18 à 40 ans						
	41 ans et plus						
Total (B)							

Total général (A+B)							
--------------------------------	--	--	--	--	--	--	--

SALARIE(S)

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Contrat</i>	<i>Durée</i>	<i>Tps de travail hebdo</i>

Ces emplois sont-ils soutenus financièrement ? ☐ Oui ☐ Non

Par quel.s financeurs ?.....

A quelle hauteur (en %) ?.....

ENTRAÎNEURS / EDUCATEURS

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Diplôme / Qualification</i>	<i>Responsable de quelle.s catégorie.s ?</i>

ARBITRES

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Diplôme</i>	<i>Niveau</i> (cocher)			
			<i>En formation</i>	<i>Départemental</i>	<i>Régional</i>	<i>National</i>

RESSOURCES FINANCIERES DE L'ASSOCIATION

COMPTE FINANCIER POUR L'ANNÉE 2026

Compte financier de l'association approuvé par les instances statutaires de l'exercice.

Si votre Association est soumise aux obligations du plan comptable, vous n'avez pas besoin de remplir cette partie, mais vous joindrez une copie de votre compte financier approuvé par les instances statutaires, si celui-ci est établi en respectant la nomenclature du plan comptable associatif.

Période du : au

CHARGES	Montant en euros	PRODUITS	Montant en euros
60- Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations de services	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et de petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives		Etat (à détailler) :	
Autres fournitures			
61- Services extérieurs			
Sous-traitance générale			
Locations mobilières et immobilières		Région :	
Entretien et réparation			
Assurances		Département :	
Documentation			
Divers		Agglomération de la Région de Compiègne	
62- Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Ville de Compiègne	
Publicité, publications		Subvention de fonctionnement	
Déplacements, missions et réceptions		Subvention exceptionnelle	
Frais postaux et de télécommunication			
Services bancaires		Organismes sociaux (à détailler) :	
Divers			
63 - Impôts et taxes		Fonds européens	
Impôts et taxes sur rémunérations		CNASEA (emplois aidés)	
Autres impôts et taxes		Autres (précisez)	
64 - Charges de personnel			
Rémunérations du personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
Charges sociales		Cotisations	
Autres charges de personnel		Autres	
65 - Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et		Sur opérations de gestion	
		Sur exercices antérieurs	
		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Les subventions municipales représentent % des produits de l'association

BUDGET PRÉVISIONNEL POUR L'ANNÉE 2027

Compte financier de l'association approuvé par les instances statutaires de l'exercice.

Si votre Association est soumise aux obligations du plan comptable, vous n'avez pas besoin de remplir cette partie, mais vous joindrez une copie de votre compte financier approuvé par les instances statutaires, si celui-ci est établi en respectant la nomenclature du plan comptable associatif.

CHARGES	Montant en euros	PRODUITS	Montant en euros
60- Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations de services	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et de petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives		Etat (à détailler) :	
Autres fournitures			
61- Services extérieurs			
Sous-traitance générale			
Locations mobilières et immobilières		Région :	
Entretien et réparation			
Assurances		Département :	
Documentation			
Divers		Agglomération de la Région de Compiègne	
62- Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Ville de Compiègne	
Publicité, publications		Subvention de fonctionnement	
Déplacements, missions et réceptions		Subvention exceptionnelle	
Frais postaux et de télécommunication			
Services bancaires		Organismes sociaux (à détailler) :	
Divers			
63 - Impôts et taxes		Fonds européens	
Impôts et taxes sur rémunérations		CNASEA (emplois aidés)	
Autres impôts et taxes		Autres (précisez)	
64 - Charges de personnel			
Rémunérations du personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
Charges sociales		Cotisations	
Autres charges de personnel		Autres	
65 - Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et		Sur opérations de gestion	
		Sur exercices antérieurs	
		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Les subventions municipales représentent % des produits de l'association

Rappel : le budget prévisionnel doit être équilibré entre les charges et les produits.

MONTANT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SOLLICITEE POUR 2027	
Subvention de fonctionnement sollicitée :	<input type="text"/> €
<i>Ce montant doit correspondre à la case grisée du budget prévisionnel 2027</i>	
Montant obtenu en 2026 :	
Evolution (en %) :	
MOTIVATIONS, EXPLICATIONS	
<i>A compléter obligatoirement en cas de demande d'augmentation de la subvention de fonctionnement</i>	

SITUATION DES PRINCIPAUX COMPTES A LA FIN DU DERNIER EXERCICE CONNU	
Compte courant :	<input type="text"/> €
Livret A :	<input type="text"/> €
Autres (préciser) :	<input type="text"/> €
TOTAL :	<input type="text"/> €

AVANTAGES EN NATURE ACCORDES PAR LA VILLE ET PAR L'ARC	
MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOCAUX	
Équipements / locaux	Nombre d'heures de mise à disposition par an

AUTRES AVANTAGES EN NATURE		
Prêt de matériel ?	☐ Oui	☐ Non
A quelle occasion ?		

COTISATIONS ANNUELLES		
CATEGORIES	PRIX DE LA LICENCE	PRIX DE LA COTISATION
Licence moins de 6 ans		
Licence moins de 12 ans		
Licence moins de 18 ans		
Licence moins de 40 ans		
Licence plus de 40 ans		
Membre dirigeant		
Autres (à préciser)		

ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

RAYONNEMENT

SPORTS COLLECTIFS : indiquez le niveau de pratique le plus élevé

	Catégorie	Saison 2024/2025	Saison 2025/2026
Féminines			
Masculins			

SPORTS INDIVIDUELS : indiquez le nombre d'athlètes évoluant

	Nombre
Au niveau international :	
Au niveau national :	
Au niveau interrégional :	
Au niveau régional :	
Au niveau départemental :	

PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION AUX ACTIONS DE PROMOTION DU SPORT A COMPIEGNE

MANIFESTATIONS / ANIMATIONS	NOMBRE D'HEURES / AN
Stages multisports	
Forum des associations	
Semaine Olympique et Paralympique	
Intervention dans les écoles	
Intervention dans les Accueils de Loisirs	
Téléthon	
Octobre Rose	
Autres : - -	

ENGAGEMENT DANS LE CHAMP DU SPORT SANTE

Votre association est-elle impliquée dans le Sport Santé ? ☐ Oui ☐ Non

Disposez-vous d'une labélisation ? ☐ Oui ☐ Non

Combien d'heures par semaine affectez-vous au Santé ? heures

Qui encadre ces créneaux ?

Quelles sont ses qualifications ?

ENGAGEMENT DANS LE CHAMP DU PARASPORT

Votre association est-elle impliquée dans le parasport (sport adapté ou handisport) ? ☐ Oui ☐ Non

Disposez-vous d'une labélisation ? ☐ Oui ☐ Non

Combien d'heures par semaine affectez-vous au parasport ? heures

Qui encadre ces créneaux ?

ENGAGEMENT DANS LE CHAMP DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Votre association est-elle impliquée dans le champ du développement durable ?

☐ Oui

☐ Non

Quelles sont les actions mises en place ?

PROJET 2027

Quel est votre projet sportif pour 2027 ?

Déclinez 3 à 5 objectifs prioritaires

ATTESTATION

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné.e

**Représentant légal de
l'association :**

✍ Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les deux signatures : celles du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci.

Déclare :

- Que l'association est à jour de ses obligations administratives, juridiques, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- Exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- Que l'association a perçu un montant total et cumulé des aides publiques (directes ou indirectes sur les 3 derniers exercices (dont l'exercice en cours) inférieur ou égal à 500 000 euros ;
- Demander une subvention de fonctionnement de

 €

Au titre de l'année ou exercice 2027

- Que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association (joindre un RIB) ;

Fait à

Le

Signature

COORDONNEES BANCAIRES

En cas d'accord, la subvention devra être versée sur le compte bancaire suivant :

IBAN N°

 **Joindre un RIB récent de votre association**

(Merci de bien vouloir vérifier votre RIB et avertir le service des sports en cas de changement de compte bancaire en cours d'année et fournir le nouveau RIB de l'association)

PIECES A FOURNIR

Seront joints au formulaire de demande :

- La composition du bureau
- Un compte-rendu de la dernière assemblée générale de l'association
- Le rapport financier annuel
- Une attestation du comité départemental ou régional des effectifs de licenciés de l'association de la saison sportive écoulée ou l'année N-1
- La copie des diplômes et/ou des licences et/ou des cartes de qualification (entraîneurs et arbitres)
- La copie des cartes professionnelles des employés
- Un RIB récent

- En cas de première demande de subvention : les statuts de l'association, le récépissé de déclaration en préfecture et le projet associatif (objets de l'association, objectifs, actions, moyens...).